



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 12 novembre 2020

ETAT D'URGENCE POUR LES ACCUEILLANTES CONVENTIONNÉES

Les accueillantes conventionnées, un rôle essentiel dans la crise Covid : les mercis et promesses ne paient pas les factures...

Les accueillantes conventionnées subissent, comme tous les autres milieux d'accueil, les effets du confinement et des nombreuses absences des enfants. Elles continuent malgré tout à offrir un accueil de qualité, comme elles l'ont fait depuis le début de cette crise.

Mais pour combien de temps ? Combien de temps vont-elles pouvoir tenir encore alors que leurs rentrées financières sont considérablement impactées par ces absences ? Il ne faut pas oublier que ces professionnelles de la petite enfance sont toujours payées à la prestation...

Certes des indemnités complémentaires leur ont été accordées du 18 mai au 31 août...mais elles en attendent toujours le paiement...

Et après le 31 août ? Des promesses dans un communiqué Facebook, promesses supprimées de ce communiqué quelques heures après sa parution...

Incompréhension, colère, lassitude...

Dans cette crise sanitaire, il est impératif de continuer à offrir une place d'accueil à tous les enfants. C'est primordial pour les enfants comme pour les parents. Cet accueil doit également permettre aux travailleurs de première ligne de continuer à assumer leurs missions essentielles pour la société.

En tant que coordination, représentative du secteur des services d'accueil d'enfants, nous revendiquons que des moyens soient accordés, sans plus tarder, aux accueillantes conventionnées afin que celles-ci puissent continuer à offrir cet accueil inconditionnel.

La COSEGE